

# Religions en bibliothèque

## Former à l'intelligence des faits religieux

### GAUTIER AUBURTIN

Institut européen en sciences des religions  
 gautier.auburtin@ephe.sorbonne.fr

Titulaire d'un DESS RIDE (Enssib),  
 Gautier Auburtin, après avoir travaillé au  
 Centre d'édition scientifique numérique  
 du CNRS (2005-2006), est actuellement  
 ingénieur d'études documentaliste à  
 l'Institut européen en sciences des religions  
 (École pratique des hautes études).

Créé en juin 2002 comme composante de l'École pratique des hautes études (EPHE), l'Institut européen en sciences des religions (IESR) a pour but de constituer un lieu laïque d'expertise et de conseil sur l'histoire et l'actualité des questions religieuses. Il développe son activité principalement dans des actions de formation à destination des enseignants du primaire et du secondaire, des professionnels de la culture (musées, bibliothèques...) comme de ceux, plus largement, qui souhaitent maîtriser les fondamentaux de la laïcité et de l'étude des cultes et des convictions : hôpitaux, éducateurs spécialisés, fonction publique territoriale, etc. Forts de cette expérience, nous souhaitons proposer ici quelques réflexions pour une prise en compte des faits religieux dans les missions des bibliothèques et la formation de leurs agents.

### L'école, la bibliothèque et les faits religieux

L'école et la bibliothèque accueillent et servent, dans toute sa diversité, l'ensemble de la population vivant en France. Dotées de missions communes d'acquisition et de transmission de savoirs, elles partagent aussi un fort attachement institutionnel et déontologique aux principes constitutionnels de laïcité, de liberté d'opinion et de croyance et d'égalité d'accès de tous aux savoirs. Ainsi, dans les débats relatifs à la place des religions dans l'espace public français, leur vocation républicaine les situe dans une position similaire, entre l'affirmation laïque et l'ouverture à la diversité culturelle.

Dans un passé proche, le débat public concernant les « faits religieux » a produit des échos dans les mondes de

l'école et des bibliothèques. À l'école, le rapport de Régis Debray sur « l'enseignement des faits religieux à l'école laïque<sup>1</sup> » remis en 2002 au ministre de l'Éducation nationale clôturait une longue réflexion : amorcée par la Ligue de l'enseignement dès 1982 et conduite dans les années 1990 par le recteur Philippe Joutard, elle fut institutionnalisée en 2002 par la création de l'IESR et l'organisation dans la foulée, par la Direction de l'enseignement scolaire (Desco), d'un colloque pédagogique sur « l'enseignement du fait religieux<sup>2</sup> ». Un an après seulement, Dominique Arot traçait un lien de parenté entre l'école et les bibliothèques sur la prise en compte du fait religieux dans le cadre d'une laïcité ouverte : « [...] Sans remettre en cause l'exigence de laïcité qui constitue comme le décor indispensable au sein duquel les différences peuvent se dire de manière apaisée et respectueuse, il est temps, dans l'esprit, par exemple, des travaux de Régis Debray sur la prise en compte du fait religieux à l'école, d'accueillir au sein des collections des bibliothèques tous les livres, tous les

1. Régis Debray, *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque*, Odile Jacob – Sceren, 2002. Disponible auprès de La Documentation française : [www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/024000544/index.shtml](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/024000544/index.shtml) (consulté le 11 novembre 2009).

2. « L'enseignement du fait religieux », *Actes du séminaire national interdisciplinaire de novembre 2002*, Les actes de la Desco, Sceren – CRDP de Versailles, 2003. [http://eduscol.education.fr/DO126/fait\\_religieux\\_acte.htm](http://eduscol.education.fr/DO126/fait_religieux_acte.htm) (consulté le 11 novembre 2009).  
 Pour en savoir plus : Jean Carpentier, « L'histoire récente de l'enseignement du fait religieux en France », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 2004, n° 93, p. 79-92. <http://chrhc.revues.org/index1291.html> (consulté le 11 novembre 2009).  
 Pour une bibliographie complète (2007) sur l'enseignement des faits religieux, consulter la page : [www.iesr.fr/index3810.html](http://www.iesr.fr/index3810.html) (consulté le 11 novembre 2009).

## L'Institut européen en sciences des religions (IESR-EPHE) en bref

### Président du comité de direction :

Dominique Borne, ancien doyen de l'Inspection générale de l'Éducation nationale

**Directeur :** Jean-Paul Willaime, directeur d'études à l'EPHE

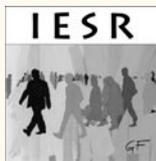
**Directrice adjointe :** Isabelle Saint-Martin, maître de conférences à l'EPHE

### Responsables formations-recherches :

Philippe Gaudin, Stéphanie Laithier, Anna Van den Kerchove (professeurs agrégés)

### IESR-EPHE :

14 rue Ernest-Cresson  
75014 Paris  
tél. (+33) 1 40 52 10 00  
fax (+33) 1 40 52 10 01  
iesr@ephe.sorbonne.fr  
http://www.iesr.fr



textes, toutes les revues qui peuvent permettre à nos contemporains de s'informer lucidement. Il est temps de passer d'une conception fermée de la laïcité, on pourrait presque dire du "laïcisme", sorte de religion par défaut, à une vision ouverte [...]»<sup>3</sup>.

De notre point de vue, cette parenté peut s'analyser au travers de fonctions communes à l'école et aux bibliothèques – acquérir, transmettre, représenter –, en rappelant le travail accompli ces dernières années dans l'enseignement des faits religieux.

L'installation, de 2002 à 2006, d'un Institut européen en sciences des religions au sein de l'École pratique des hautes études visait à rapprocher les champs académique et pédagogique, rappelant le contexte de la création, en 1886, de la Section des sciences religieuses, déjà marqué par une volonté républicaine de fonder un lieu d'enseignement pluridisciplinaire et laïque sur les religions.

3. Dominique Arot, « Les bibliothèques publiques et le fait religieux », *BBF*, 2003, n° 6, p. 20-24. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-06-0020-00320> (consulté le 11 novembre 2009).

## Les formations pour les enseignants

L'IESR exerce depuis sa création la première de ses missions – la formation des professeurs et des formateurs à l'enseignement des faits religieux – dans un cadre institutionnel déterminant. Conformément aux préconisations des rapports Joutard et Debray, les faits religieux sont exclusivement enseignés dans le cadre des disciplines et des programmes scolaires : ils s'inscrivent dans le cadre normal d'acquisition et de transmission des connaissances à l'école, selon un principe épistémologique n'autorisant pas de traitement pédagogique particulier des faits religieux<sup>4</sup>.

L'IESR contribue, notamment avec les rectorats, les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) et les inspections, à la formation initiale et continue des enseignants du secondaire, en favorisant le traitement des faits religieux dans les programmes scolaires, principalement en histoire, lettres, philosophie et instruction civique (ou ECJS – enseignement civique, juridique et social – en lycée), plus rarement dans d'autres disciplines (les sciences de la vie et de la terre). L'enseignement primaire a manifesté auprès de l'IESR un besoin de formation aux faits religieux, renforcé par la rénovation des programmes du primaire (en application depuis la rentrée 2008) qui visent à la mise en œuvre du socle commun et incluent des cycles d'approfondissement pour la culture humaniste, en histoire et en histoire des arts.

Concernant l'ensemble du primaire et du secondaire, le « socle commun de connaissances et de compétences » des élèves (prévu par la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école et précisé au JO du 12 juillet 2006) s'or-

4. Rappelons au besoin que l'enseignement privé sous contrat (95 % d'écoles catholiques) est soumis à la même obligation en termes d'application des programmes, bien qu'il conserve la liberté d'un enseignement religieux confessionnel. La situation des départements d'Alsace-Moselle, sous le régime du Concordat, est particulière : des « cours de religion » y sont dispensés par des professeurs certifiés.

ganise autour de sept compétences. Parmi celles-ci, la « culture humaniste » suppose une connaissance des « textes majeurs de l'Antiquité (*Illiade et l'Odyssée, récits de la fondation de Rome, la Bible*) » ; « de la diversité des civilisations, des sociétés, des religions ; du fait religieux en France, en Europe et dans le monde, en prenant notamment appui sur des textes fondateurs (en particulier des extraits de la Bible et du Coran) »<sup>5</sup>.

L'IESR est aussi consulté à l'occasion de la rénovation des programmes, pointant ici et là des risques d'approches ambiguës et d'oublis majeurs, du fait notamment, en classe, des contraintes horaires (les thèmes cités ci-après n'occupent jamais plus de 10 % du temps annuel). À titre d'exemples et pour ne parler que de l'enseignement général, « les débuts de l'islam » sont enseignés en cinquième, dans une « suite chronologique » au judaïsme et au christianisme enseignés l'année précédente, mais l'islam n'est quasiment plus abordé jusqu'en terminale et seulement sous le prisme de l'islamisme contemporain ; le judaïsme est traité en ses « débuts » en sixième, mais les élèves n'en ont ensuite connaissance qu'au travers de l'antisémitisme dans le monde contemporain, en terminale.

Bien que l'approche par les contenus scientifiques permette d'amener l'élève vers une représentation des religions comme faits historiques et sociaux<sup>6</sup>, le travail sur les œuvres est parfois plus délicat, surtout lorsqu'il se fait sur la base des textes fondateurs dont le traitement pédagogique peut heurter la sensibilité des élèves : ainsi de l'exposition « *Livres de parole : Torah, Bible, Coran* »<sup>7</sup>, organisée par la Bibliothèque nationale de France en 2006, qui a révélé les résistances de

5. Pour une approche détaillée des programmes scolaires et du socle commun, consulter la page « École et faits religieux » sur le site de l'IESR : [www.iesr.fr/index406.html](http://www.iesr.fr/index406.html) (consulté le 11 novembre 2009).

6. Pour approfondir la réflexion, se référer aux approches pédagogiques proposées dans : Dominique Borne et Jean-Paul Willaime (dir.), *Enseigner les faits religieux : quels enjeux ?* Débats d'école, Armand Colin, 2007.

7. L'exposition est en ligne sur : <http://expositions.bnf.fr/parole/index.htm> (consulté le 11 novembre 2009).

certaines élèves au traitement comparé des monothéismes. En marge des textes, la force symbolique des œuvres plastiques, notamment lorsqu'elles remettent en cause les interdits de la représentation communément admis par certaines traditions religieuses<sup>8</sup>, peut rendre leur traitement pédagogique difficile. Pour cette raison, l'IESR organise chaque année avec le Louvre, l'Institut du monde arabe (IMA) et le Musée d'art et d'histoire du judaïsme (MAHJ) un programme de formation sur le thème « Étudier le fait religieux dans les musées » : en 2009, le cycle porte le titre « Jérusalem, histoire et représentations » et s'inscrit dans la perspective de la mise en place, à la rentrée prochaine, de l'enseignement de l'histoire des arts au travers des disciplines<sup>9</sup>, qui ouvre de nouvelles perspectives pédagogiques pour l'enseignement des faits religieux.

## Les ressources pédagogiques et scientifiques

En appui à cette intense activité de formation, l'IESR propose sur son site internet aux enseignants – et indirectement, à un plus large public – des ressources documentaires qui leur permettent de s'orienter dans leur travail personnel d'acquisition de connaissances. Deux parties principales composent une plateforme de publication bâtie sur le logiciel Lodol<sup>10</sup> : une bibliothèque virtuelle réunit près de 500 notices indexées et critiques d'ouvrages scientifiques sur les faits religieux ; un espace pédagogique re-

8. Pour une synthèse sur la construction historique de ces interdits, lire Isabelle Saint-Martin, « Interdits de la représentation, voies de la figuration, quels enjeux ? », dans Patrice Decormelle, Isabelle Saint-Martin et Céline Béraud (dir.), *Comprendre les faits religieux : approches historiques et perspectives contemporaines*, Documents, actes et rapports pour l'éducation, Dijon, CRDP de l'académie de Dijon, 2009, p. 71-83.

9. « Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts », *Bulletin officiel*, n° 32 du 28 août 2008 : [www.education.gouv.fr/cid22078/meneo817383a.html](http://www.education.gouv.fr/cid22078/meneo817383a.html) (consulté le 11 novembre 2009).

10. [www.lodol.org](http://www.lodol.org) (consulté le 11 novembre 2009).

## Les bibliothèques et ressources documentaires de la Section des sciences religieuses de l'EPHE

Dans les années soixante-dix, soit près d'un siècle après la création de la Section des sciences religieuses à l'EPHE (1886) et la mise en place d'une première bibliothèque de sciences historiques et philologiques en Sorbonne (la désormais bibliothèque « Michel Fleury », fondée en 1868), la Section des sciences religieuses se dote d'une bibliothèque centrale visant à rassembler d'une part, des éditions de sources et autres instruments de travail relatifs aux religions antiques et aux trois monothéismes et d'autre part, des fonds spécialisés rassemblés et légués par des directeurs d'études, tels l'exceptionnel fonds chiite d'Henry Corbin (1903-1978) ou celui rassemblant des œuvres rédigées par les maîtres de la confrérie théologico-mystique des Shaykhiyya d'Iran.

Les collections documentaires de la Section ont été constituées depuis sa création par des équipes de recherche et restent pour certaines dispersées, dans des conditions de conservation et de communication extrêmement précaires, auprès des centres de recherche spécialisés (égyptologie, études mongoles et sibériennes, etc.).

Constituée en établissement depuis 1986, l'EPHE construit depuis 2007 une politique documentaire autour d'un service commun de documentation, dont les tâches principales sont, dans l'immédiat, de coordonner des

schémas d'acquisition d'érudition parfois concurrents et de résoudre des situations matérielles préoccupantes puis, dans le plus long terme, d'inscrire ses collections de sciences humaines dans le projet de bibliothèque centrale du futur campus Paris-Nord/Nicolas de Condorcet, qui vise notamment la constitution d'un pôle « Religions et religieux\* ».

Avec ses ressources documentaires, l'EPHE s'investit aussi dans la valorisation des recherches auprès du grand public, particulièrement dans le domaine des sciences religieuses, par le soutien qu'elle apporte à l'IESR dans la constitution d'une « bibliothèque virtuelle » et l'édition numérique courante et rétrospective des résumés de ses conférences, publiés dans ses *Annuaire*s\*\*.

Bibliothécaire : Morgan Guiraud

[www.ephe.fr](http://www.ephe.fr)

\* Le dossier de candidature du projet Condorcet est disponible sur :

[www.univ-paris13.fr/actu/CONDORCET-2.7.pdf](http://www.univ-paris13.fr/actu/CONDORCET-2.7.pdf)

\*\* Les *Annuaire*s de l'EPHE, publiés depuis la création de l'École, sont disponibles en texte intégral sur [Revues.org](http://Revues.org) à partir de l'année 2007 – respectivement sur <http://ashp.revues.org> et <http://asr.revues.org> (consultés le 11 novembre 2009) – et font l'objet d'un programme de numérisation rétrospective et intégrale pendant l'année 2010, en partenariat avec Persée.

groupe des fiches de synthèse thématiques issues de séminaires de travail disciplinaires et des recensions de ressources en ligne pour l'enseignement des faits religieux<sup>11</sup>, soit au total près de 150 ressources qualifiées.

Si le travail d'indexation, construit *ex nihilo* sur plusieurs référentiels (disciplines scolaires et scientifiques, domaines et lexique religieux), ne donne pas complète satisfaction, les internautes peuvent néanmoins retrouver ces ressources depuis un moteur de recherche grand public de type Google. Il nous a paru prioritaire,

11. « Ressources pédagogiques disponibles sur Internet pour l'enseignement des faits religieux à l'école », IESR, juin 2008. [www.iesr.fr/index4068.html](http://www.iesr.fr/index4068.html) (consulté le 11 novembre 2009).

dans l'espace d'internet et pour un public disposant d'un temps de recherche limité, d'être présents – aux côtés de sources sujettes à caution scientifique – dans des résultats de recherche issus de requêtes simples (voir tableau page suivante).

Comme dans beaucoup de bibliothèques, la méthode de sélection des sources (ouvrages, sites internet) et de regroupement thématique repose essentiellement sur une logique d'offre institutionnelle, fondée ici sur les programmes scolaires : ainsi les spiritualités, religions polythéistes contemporaines et autres nouveaux mouvements religieux sont particulièrement sous-représentés. Pour un grand public qui s'oriente de plus en plus vers les nouvelles spiritualités – comme en témoigne le mémoire de conservateur

SITE INTERNET DE L'IESR • QUELQUES STATISTIQUES *		
Domaines de la bibliothèque virtuelle	Répartition des fiches (mars 2009)	Répartition des visites (mars 2009)
Islam	26,32 %	38,61 %
Christianisme	33,68 %	34,35 %
Laïcité	18,53 %	10,68 %
Judaïsme	9,89 %	7,41 %
Généralités	7,37 %	6,47 %
Religions d'Asie	2,74 %	1,74 %
Polythéismes antiques	1,05 %	0,74 %
Total	100,00 %	100,00 %

\* Les chiffres ci-dessus s'appliquent uniquement à la bibliothèque virtuelle (un millier de visiteurs par mois), qui concentre plus de 50 % des documents mis en ligne sur le site de l'IESR. Il semble que les internautes soient plus intéressés par l'espace pédagogique qui est, proportionnellement à son volume, plus populaire (600 visiteurs par mois).

de Tristan Cléménçon<sup>12</sup> – l'offre documentaire peut paraître inadéquate. De même, le cadre des programmes scolaires induit une surreprésentation des monothéismes et plus particulièrement du christianisme, comme c'est le cas pour le classement des religions dans la classification Dewey. Elle repose toutefois sur un réseau de spécialistes qui veillent à conjuguer diversité et cohérence sur un champ disciplinaire particulièrement mouvant : au croisement des religions et des disciplines, des enseignants et du grand public, la simple rénovation décennale des programmes scolaires rend presque impossible la constitution de référentiels pérennes.

En parallèle à ce travail éditorial en ligne, l'IESR développe son activité de coordination scientifique autour de publications traditionnelles. La perspective épistémologique et didactique, présentée dans l'ouvrage *Enseigner les faits religieux*<sup>13</sup>, est aujourd'hui complétée par des ouvrages pédagogiques (les numéros de la *Documentation photographique* consacrés aux monothéismes<sup>14</sup> et la collection « Récits primor-

diaux<sup>15</sup> », publiés à la Documentation française) ou thématiques (*Comprendre les faits religieux*; *Religions et colonisation*; *Lumières, religions et laïcité*)<sup>16</sup>.

### Former les agents publics aux faits religieux ?

On peut penser qu'au croisement des savoirs, de la laïcité scolaire et des croyances, le devoir de neutralité et de réserve de l'enseignant est particulièrement mis à l'épreuve, notamment lorsqu'il a pour mission d'instruire l'élève à la vie civique et d'explicitier les principes de laïcité républicaine. Toutefois, l'école est aujourd'hui relativement pacifiée : la récente enquête

française) consacrés aux monothéismes sont titrés « Histoire de l'islam » (Pascal Buresi, 2007), « Histoire du judaïsme » (Sonia Fellous, 2008) et « Histoire du christianisme » (Anna Van den Kerchove, 2009).

15. La collection « Récits primordiaux » (Paris, La Documentation française, 2009) rassemble en 2009 quatre numéros écrits par des auteurs différents, parfois en collectif : *Déesses d'Olympe* (Caroline Plinchon), *Récits de création* (Khashayar Azmoudeh et al.), *Ulysse* (Marella Nappi), *Abraham* (Laurent Klein).

16. Patrice Decormeille, Isabelle Saint-Martin et Céline Béraud (dir.), *Comprendre les faits religieux : approches historiques et perspectives contemporaines*, Dijon, CRDP de l'académie de Dijon, 2009; Dominique Borne et Benoît Falaize (dir.), *Religions et colonisation : Afrique-Asie-Océanie-Amériques XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Éditions de l'Atelier, 2009; Louis Chatellier, Claude Langlois et Jean-Paul Willaime (dir.), *Lumières, religions et laïcité*, Riveneuve éditions, 2009, coll. « Actes académiques ».

### Charte de la laïcité dans les services publics (2007) \*

« Tout agent public a un devoir de stricte neutralité. Il doit traiter également toutes les personnes et respecter leur liberté de conscience. »

« Le fait pour un agent public de manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions constitue un manquement à ses obligations. »

« Il appartient aux responsables des services publics de faire respecter l'application du principe de laïcité dans l'enceinte de ces services. »

« La liberté de conscience est garantie aux agents publics. Ils bénéficient d'autorisations d'absence pour participer à une fête religieuse dès lors qu'elles sont compatibles avec les nécessités du fonctionnement normal du service. »

« Tous les usagers sont égaux devant le service public. Les usagers des services publics ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène. »

« Les usagers des services publics doivent s'abstenir de toute forme de prosélytisme. »

\* [www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/Circulaire\\_PM\\_5209\\_20070413.pdf](http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/Circulaire_PM_5209_20070413.pdf)

nationale publiée dans l'ouvrage sous la direction de Céline Béraud et Jean-Paul Willaime souligne l'acceptation majoritaire, chez les jeunes, des principes de laïcité<sup>17</sup>.

Mais qu'en est-il des autres agents publics, exerçant dans d'autres lieux ? Parmi ceux-ci, soumis au régime de laïcité rappelé en 2007 par la *Charte de la laïcité dans les services publics* (voir encadré ci-dessus), les formations sur les faits religieux intéressent particulièrement ceux qui sont confrontés, dans l'exercice de leurs fonctions, à un public dont la diversité religieuse peut

17. Céline Béraud et Jean-Paul Willaime (dir.), *Les jeunes, l'école et la religion*, Bayard, 2009.

12. Tristan Cléménçon, *Les spiritualités en bibliothèque de lecture publique : Marseille, Lille, Le Mans*, mémoire d'étude DCB, Enssib, janvier 2009, en ligne : [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2052](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2052) (consulté le 11 novembre 2009).

13. Dominique Borne et Jean-Paul Willaime (dir.), *Enseigner les faits religieux : quels enjeux ?* Armand Colin, 2007.

14. Les numéros de la *Documentation photographique* (Paris, La Documentation

se manifester radicalement : ainsi des agents de santé, des éducateurs spécialisés et des élus et fonctionnaires territoriaux. La place des faits religieux dans l'exercice de ces métiers est parfois ambivalente : dans la santé, par exemple, les convictions religieuses peuvent entrer en conflit avec l'exercice des règles sanitaires et la survie du patient, mais elles peuvent aussi avoir une influence majeure sur son accompagnement psychologique, dont témoigne la présence d'aumôniers, garantie par l'article 2 de la loi de 1905.

## Et pour les bibliothèques ?

Soumis en tant qu'agents publics au cadre légal de la laïcité, les bibliothécaires se sont dotés de chartes et codes de déontologie professionnels qui prennent diversement en compte les faits religieux. Si l'on peut regretter que les faits religieux ne soient cités qu'à titre défensif dans les textes français<sup>18</sup>, on remarque qu'au plan international, la défense de la « diversité culturelle » semble motiver une considération plus franche et explicite de ses dimensions religieuses. Ainsi, le *Manifeste de l'Ifla sur la bibliothèque multiculturelle* (voir encadré ci-contre), en considérant « la dimension spirituelle » et « les croyances » comme éléments constitutifs d'une « culture » elle-même patrimoine mondial de l'humanité, incite les bibliothèques à une prise en compte positive des faits religieux dans l'exercice de leurs missions.

Alors que les discriminations négatives pour des motifs politiques, idéologiques et religieux sont rejetées par l'ensemble des chartes de bibliothèques françaises et internationales, l'Ifla va jusqu'à prôner une démarche de discrimination positive intégrée (que nous qualifions comme telle, et d'ailleurs fondée non sur la seule com-

18. « Charte des bibliothèques » adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991 : <http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-char.html> (consulté le 11 novembre 2009) ; « Code de déontologie du bibliothécaire » (adopté lors du conseil national de l'Association des bibliothécaires français le 23 mars 2003) : [www.abf.asso.fr/IMG/pdf/codedeonto.pdf](http://www.abf.asso.fr/IMG/pdf/codedeonto.pdf)

### Manifeste de l'Ifla sur la bibliothèque multiculturelle\*

La bibliothèque multiculturelle – une porte d'entrée vers une société culturelle diversifiée en dialogue.

« [...] Les expressions “diversité culturelle” ou “multiculturalisme” réfèrent à la coexistence et à l'interaction harmonieuses de cultures différentes, alors que “la culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances”.

[...] La diversité culturelle et linguistique est un patrimoine commun de l'humanité et elle doit être chérie et préservée au bénéfice de tous.

[...] Par conséquent, tous les types de bibliothèques doivent refléter, soutenir et promouvoir la diversité culturelle et linguistique à l'échelle internationale, nationale et locale, et doivent donc travailler en fonction du dialogue interculturel et de la citoyenneté active.

[...] Au moment d'aborder la question de la diversité culturelle et linguistique, les bibliothèques doivent :

- servir tous les membres de la communauté, sans discrimination fondée sur le patrimoine culturel et linguistique ;

\* [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-40693](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-40693) (consulté le 11 novembre 2009).

posante religieuse mais sur l'ensemble des dimensions culturelles) par laquelle « une attention spéciale doit être accordée aux groupes qui sont souvent marginalisés dans les sociétés diversifiées au plan culturel », sans toutefois que les « activités fondamentales des services de bibliothèque et d'information à l'intention des communautés diversifiées au plan culturel et linguistique [ne soient] “séparées” ou “additionnelles” ».

En deçà de la compatibilité d'une politique discriminante, même positive et intégrée, avec l'égalité de traitement requise par la loi française, il s'agit aussi de déterminer clairement,

- fournir l'information dans les langues et les textes appropriés ;
- donner accès à un large éventail de documents et de services qui sont le reflet de toutes les communautés et de tous les besoins ;
- embaucher du personnel qui est le reflet de la diversité de la communauté et qui est formé afin de travailler avec des communautés diverses et bien les servir.

[...] Une attention spéciale doit être accordée aux groupes qui sont souvent marginalisés dans les sociétés diversifiées au plan culturel : les minorités, les demandeurs d'asile et les réfugiés, les résidents ayant un permis de résidence temporaire, les travailleurs migrants et les communautés autochtones.

[...] Les activités fondamentales des services de bibliothèque et d'information à l'intention des communautés diversifiées au plan culturel et linguistique doivent être au cœur des services, et non “séparées” ou “additionnelles”, et elles doivent toujours être conçues afin de répondre aux besoins locaux ou particuliers.

[...] Le personnel de la bibliothèque est l'intermédiaire actif entre les usagers et les ressources. Les employé(e)s doivent recevoir une formation professionnelle et un perfectionnement centrés sur les services aux communautés multiculturelles, la communication et la sensibilité dans un environnement interculturel, la non-discrimination, les cultures et les langues. »

dans le respect de la laïcité, jusqu'à quel point les caractéristiques religieuses d'une population peuvent être légitimement prises en compte comme motif d'une « marginalisation ». Si c'est aux bibliothèques de décider de la mise en œuvre effective, dans le respect de la loi, de ce manifeste, rappelons que le cadre de l'enseignement des faits religieux à l'école est très clair : il n'y a pas, à l'école publique, d'enseignement spécifique prenant en compte les caractéristiques religieuses de l'élève, quel que soit son mode d'intégration dans le service public d'enseignement.

Pour autant, le manifeste de l'Ifla rappelle que «*les employés doivent recevoir une formation professionnelle et un perfectionnement centrés sur les services aux communautés multiculturelles, la communication et la sensibilité dans un environnement interculturel, la non-discrimination, les cultures et les langues*». On le comprendra, la prise en compte des dimensions religieuses de la culture dans le travail des agents de bibliothèque ne se limite ni à la gestion des collections – déjà présente dans les programmes de formation continue

de l'Enssib<sup>19</sup> –, ni au respect du cadre réglementaire de la laïcité. Elle doit s'étendre, comme les libraires le manifestent déjà<sup>20</sup>, à la prise en compte de

---

19. «*Épistémologie et paysage éditorial en sciences religieuses*», stage de formation continue (2009), sous la direction scientifique de Jérôme Rousse-Lacordaire, de la bibliothèque du Saulchoir: [www.enssib.fr/offre-de-formation/fiche-du-stage-de-formation-continue-110](http://www.enssib.fr/offre-de-formation/fiche-du-stage-de-formation-continue-110) (consulté le 11 novembre 2009).

20. En mai 2009, l'IESR conduisait une formation de trois jours auprès du Centre national de formation des libraires (Montreuil),

la demande des publics, dans toute leur diversité religieuse. Cette intelligence de la composante religieuse des différentes cultures accueillies en bibliothèque est une des clefs pour, au-delà de la gestion des collections, se représenter la dimension humaine des faits religieux. ●

Novembre 2009

---

lors de laquelle l'identification des demandes du public était un objectif complémentaire à une présentation détaillée de l'offre éditoriale en sciences et littératures religieuses.